

TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital social de 2.358.854.200 dirhams
Siège social : Commune Moulay Abdellah, Route Régionale 301, PK 23,
Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida
Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 24 JUIN 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après que le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance lui ont été présentés et connaissance prise du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés et se traduisant par un bénéfice net de **740.914.936,11 Dirhams**.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après que le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance lui ont été présentés et connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés et se traduisant par un Résultat Net Part du Groupe de **1.054.189.442,87 Dirhams**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 comme suit :

1. Bénéfice net au 31 décembre 2019	(a) =	740.914.936,11 Dirhams
2. Dotation à la Réserve légale	(b) =	0,00 Dirhams
3. Nouveau solde :	(c) = (a)-(b) =	740.914.936,11 Dirhams

Auquel s'ajoute :

4. Le report à nouveau antérieur		0,00 Dirhams
5. Autres réserves (Réserves facultatives)	(d) =	129.505.051,42 Dirhams
6. Bénéfice disponible pour distribution	(e) = (c)+(d) =	870.419.987,53 Dirhams
7. Dividendes : 36 Dirhams X 23.588.542 actions*	(f) =	849.187.512,00 Dirhams
8. Reliquat à affecter en réserves facultatives	(g) = (e) – (f) =	21.232.475,53 Dirhams

* Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 23 juillet 2020.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne à tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2019.

Elle décide, en outre, de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à 3.500.000,00 dirhams la somme annuelle brute à allouer pour l'année 2019, à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance en fonction au 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale laisse au Conseil de Surveillance le soin de répartir cette somme entre lesdits Membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à terme, à l'issue de la présente assemblée, des mandats de Messieurs Abdulaziz Abdulrahman Mubarak Alhemaidi, Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheri, Mohammed Abdulla Falah Jaber Al Ahababi et de la société Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) représentée par Monsieur Awad Saeed Bakhit Saeed Alketbi, en qualité de Membres du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la société Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) et de Monsieur Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheri en qualité de Membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La société Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) sera représentée au sein du Conseil de Surveillance de la Société par Monsieur Mohammed Abdulla Falah Jaber Al Ahababi.

La société Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) et Monsieur Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheri déclarent accepter le renouvellement de leurs mandats en qualité de Membres du Conseil de Surveillance de la Société et remercient l'Assemblée Générale pour la confiance qu'elle leur témoigne.

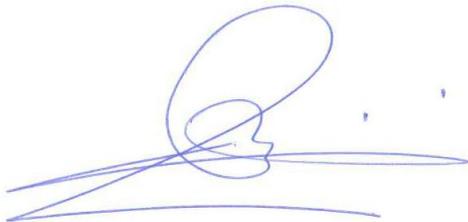
En outre, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Membres du Conseil de Surveillance et pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Monsieur Abdulaziz Mohamed Abdulla Alobaidli Alhammadi, de nationalité émiratie, titulaire du passeport n° P98F59475, domicilié à Sowwah Square, Al Maqam Tower, 25th Floor, Al Maryah Island, P.O. Box 55224, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis ; et
- Monsieur Hamad Abdulla Mohamed Alshorafa Al Hammadi, de nationalité émiratie, titulaire du passeport n° Z J 6F26419 domicilié à Sowwah Square, Al Maqam Tower, 25th Floor, Al Maryah Island, P.O. Box 55224, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Messieurs Abdulaziz Mohamed Abdulla Alobaidli Alhammadi et Hamad Abdulla Mohamed Alshorafa Al Hammadi déclarent accepter leur nomination en qualité de Membres du Conseil de Surveillance de la Société et qu'ils satisfont aux conditions légales requises pour l'exercice de ces fonctions. Ils remercient, en outre, l'Assemblée Générale pour la confiance qu'elle leur témoigne.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs à tout porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.



Le Président du Directoire
Abdelmajid Iraqui Houssaini